

# La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

## Déclaration du groupe Agriculture

L'avis expose parfaitement les particularités de la problématique de la gestion de l'eau dans notre pays. Chaque territoire a spécificités locales. Chaque territoire doit donc bénéficier de solutions adaptées aux conditions climatiques et géographiques ainsi qu'aux réalités démographiques et économiques. Il n'existe pas de solution universelle pour garantir l'accès à l'eau. En revanche, il faut affirmer les principes communs qui doivent gouverner cet accès.

L'État doit pouvoir garantir l'accès de tous ses citoyens à une eau de qualité, en quantité suffisante, à des tarifs acceptables. C'est ce que recommandent les Nations unies depuis 2010 et ce n'est pourtant pas encore le cas partout en France, et tout particulièrement dans les Outre-mer. Faut-il pour cela, comme le préconise l'avis, instituer un droit opposable d'accès à l'eau ? Le groupe de l'agriculture considère qu'une étude plus approfondie sur les conséquences, notamment juridiques mais aussi économiques et sociales, doit être menée pour pouvoir se prononcer sur la pertinence du dispositif.

Nous partageons toutefois les constats posés par les rapporteurs sur les difficultés rencontrées dans les Outre-mer et plus particulièrement à Mayotte où la situation est particulièrement difficile. Il faut absolument accélérer la modernisation du réseau dans ce jeune département.

Nous approuvons les préconisations qui visent à faciliter le stockage, l'épuration et le transport – sans fuite – de l'eau pour assurer sa livraison dans tous les foyers. Il n'est pas acceptable, en outre-mer comme en métropole, que de l'eau potable, traitée, parte dans la nature. On peut observer, en moyenne, près de 30 % de fuites en raison de défauts d'entretien majeurs des réseaux.

Il faut également encourager les populations à prendre conscience de l'importance de ce bien commun qu'est la ressource en eau et de la nécessité d'en préserver la qualité et la quantité. Une éducation et une information de nos concitoyens et de l'ensemble des utilisateurs doivent être mises en place de manière plus forte.

Nous approuvons les préconisations relatives à la gouvernance de l'eau. Il est indispensable que la gestion de l'eau soit gouvernée, d'abord selon un État de droit, et par l'idée directrice du partage et tienne compte de tous les usages.

Chaque utilisateur doit être conscient qu'il a accès à une ressource partagée et qu'il a une responsabilité sur sa disponibilité et sur sa qualité. La profession agricole a beaucoup progressé sur ce sujet depuis plusieurs années. Il faut rappeler que l'agriculture est une solution gratuite pour l'épuration grâce à l'épandage des boues de station d'épuration.

Sur l'irrigation, en vingt ans la France a réalisé 30 % de gain de productivité grâce à l'amélioration des matériels d'aspersion, la précision du pilotage, l'encadrement des apports, les semis plus précoces et la sélection variétale.

Enfin, le stockage de l'eau est aujourd'hui indispensable pour s'adapter aux évolutions du climat et répondre aux nombreux besoins : hygiène, eau potable, irrigation des cultures, équilibre des milieux, biodiversité, paysages et loisirs. Toutefois, là encore, il n'y a pas de solution universelle en matière de stockage : les infrastructures doivent être raisonnées à l'échelle du territoire, en fonction de ses spécificités.

Le groupe a voté pour.